orientation
.ch

Cantonnier
Cantonnière

Description

Le cantonnier ou la cantonnière, parfois appelés employés de la voirie, entretiennent les routes communales, cantonales et nationales. Ils s'occupent des différents travaux de nettoyage, déblayage, marquage, désherbage, etc. en toute saison et à toute heure, selon les nécessités. Dans une commune, les employés de la voirie peuvent également être appelés à accomplir des tâches de balayage des rues et trottoirs et d'entretien des parcs et promenades.

Leurs principales activités consistent à:

Entretien, réparation et nettoyage de la chaussée

- nettoyer les canalisations et les fossés obstrués par du gravier, des cailloux, des feuilles mortes ou de la boue, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie;
- boucher les trous dus à l'usure et au gel, colmater les fissures dans la chaussée;
- réparer les bords des routes endommagés;
- libérer la chaussée des débris de verre ou de tout autre matériau ou objet provenant d'un accident de la circulation;
- réparer des murs, des collecteurs et des couvercles de canalisations;
- remettre en état les glissières de sécurité et les panneaux indicateurs;
- effectuer des travaux de peinture et de marquage;
- faucher l'herbe, élaguer les arbres en bordure de route; balayer les feuilles mortes;
- enlever la neige à l'aide d'une pelle ou la déblayer avec une machine (chasse-neige, fraiseuse);
- entretenir les machines et les véhicules;
- laver ponctuellement les tunnels et curer les caniveaux sur des routes à grand trafic;

Prévention et surveillance

- régler la circulation lors de travaux de réparation de la chaussée, de marquage ou de balisage;
- inciter les propriétaires privés à entretenir correctement les arbres et la végétation qui bordent les routes; dénoncer ceux qui ne respectent pas la réglementation;
- mettre en place les barrières et les jalons à neige, à l'approche de l'hiver; les enlever, les réparer et les stocker au début du printemps;
- surveiller l'état de la chaussée lors d'un danger de gel ou de chutes de neige; intervenir pour le salage des routes ou l'épandage de gravillon;
- mettre en place les panneaux de signalisation des chantiers selon les directives de la police.

Environnement de travail

Les cantonniers travaillent le plus souvent en petit groupe, sous la responsabilité d'un chef ou d'une cheffe d'équipe. Ils portent des vêtements de travail de couleur vive, ornés de bandes réfléchissantes, afin d'être bien visibles et éviter tout risque d' accidents dus à la circulation. Les horaires des cantonniers peuvent être irréguliers (travail de nuit et le week-end) et varier selon la saison. Bien qu'ouverte aux femmes, cette profession reste majoritairement pratiquée par des hommes.

Formation

Il n'existe pas de formation spécifique de cantonnier ou de cantonnière. Elle s'acquiert par la pratique.

Conditions requises pour un emploi (variables selon la commune ou le canton)

- CFC ou AFP d'une profession technique ou artisanale (agents d'exploitation, installateurs-électriciens, menuisiers, maçons, mécaniciens en maintenance d'automobile, peintres, etc.);
- exercice d'une activité pratique ou de plein air (bâtiment, génie civil, agriculture, horticulture, sylviculture, etc.);
- permis de conduire catégorie "poids lourds".

Titre obtenu

- aucun, mais nomination ou assermentation (selon les cantons ou les communes) à la fonction de cantonnier ou de cantonnière.

© SDBB | CSFO - orientation.ch - 01.02.2021

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Résistance aux variations de température
- Disposition à de fréquents déplacements
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

Perspectives professionnelles

Le cantonnier ou la cantonnière exercent leur activité soit auprès d'une commune (employé-e de la voirie), soit auprès d'un canton (routes cantonales ou nationales). Après quelques années de pratique, et selon leurs aptitudes, leurs compétences et les places disponibles, ils peuvent accéder à des postes de chef-fe d'équipe.

Perfectionnement

Les cantonniers ont la possibilité de parfaire leurs connaissances en participant à des cours organisés par les administrations communales ou cantonales, par les entreprises de distribution de produits et matériels, par les constructeurs de machines et véhicules utilitaires.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent de propreté CFC/Agente de propreté CFC
- Agent d'exploitation CFC/Agente d'exploitation CFC
- Concierge BF/Concierge BF
- Conducteur de machines de chantier/Conductrice de machines de chantier
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Employé d'exploitation AFP/Employée d'exploitation AFP

Adresses

Administration cantonale fribourgeoise
Service des ponts et chaussées
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg
Tél.: 026 305 36 44
http://www.fr.ch/spc

Administration cantonale genevoise
Département des Infrastructures
Office cantonal du génie civil – Direction des ponts et chaussées
Ch. des Olliquettes 4
Case postale 149
1213 Petit-Lancy 1
Tél.: 022 546 63 10
https://www.ge.ch/

Administration cantonale jurassienne
Service des infrastructures / Section de l'entretien des routes
Prés-Roses 3
2800 Delémont
Tél.: 032 420 60 00
https://www.jura.ch/DEN/SIN/Entretien-des-routes.html

Administration cantonale valaisanne
Service de la mobilité
Rue des Creusets 5
1950 Sion
Tél.: 027 606 34 00
https://www.vs.ch/web/sdm

Administration cantonale vaudoise
Direction générale de la mobilité et des routes
Pl. de la Riponne 10
1014 Lausanne Adm cant VD
Tél.: 021 316 71 10
http://www.vd.ch/sr

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissements d'ingénieur en chef III
Rue du Contrôle 20
Case postale 701
2501 Bienne 1
Tél.: 031 635 96 00
http://goo.gl/P91qgT

Service des ponts et chaussées
Neuchâtel
Rue Pourtalès 13
2000 Neuchâtel
Tél.: 032 889 67 10
http://www.ne.ch/spch